

Grille de pointage pour la sélection des participants à un séjour

À utiliser par la personne ou le comité responsable de la coordination d'un séjour pour chaque aspirant voyageur en cas de réception de demandes excédant le nombre de places disponibles pour le séjour.

Tenir compte des activités reliées aux accueils et aux séjours de notre club au cours des deux dernières années.

NOM DU MEMBRE : _____

Fonction exercée	Nombre de points	Nombre de points alloués au membre
1. Responsable de la coordination (RC) d'un accueil ou d'un séjour	10	
2. Adjoint ou adjointe au RC	6	
3. Hôte d'hébergement	10	
4. Hôte de repas	4	
5. Hôte de jour (responsable journée)	4	
6. Hôte de jour (accompagnateur)	2	
7. Responsable d'une activité socio-culturelle	4	
8. Participation/rédaction articles Info Courriel	4	
9. Membre du conseil d'administration (CA)	10	
Nombre total de points		
Points soustraits participation séjour international	(10)	
Points soustraits participation séjour domestique	(5)	
Total		

Points qui seront soustraits en fonction des 2 derniers séjours :

1. Si vous avez participé au dernier séjour international : 10 points
2. Si vous avez participé au dernier séjour domestique : 5 points

Remarques :

Cette grille n'est utilisée seulement que lorsque plus de personnes que de places disponibles s'inscrivent pour un séjour donné, une situation rare.

Ce système a pour but de promouvoir la participation du plus grand nombre de personnes dans notre association. Par exemple, lors d'un accueil, les membres participant comme hôte (hébergement, repas, hôte de jour, etc.) peuvent accumuler des points pouvant supporter leur candidature à un séjour.

Pour un séjour, il y a habituellement une personne responsable de la coordination et une personne pour la seconder.

Pour faire en sorte que ce ne soient pas toujours les mêmes personnes qui voyagent et pour donner une chance à ceux et celles qui ont donné du temps et des efforts dans la vie de notre club ou la gestion de nos accueils et séjours, des points sont soustraits pour avoir participé aux deux derniers séjours.

Lorsque la grille sera utilisée, la personne responsable de la coordination du séjour s'adjoindra les personnes responsables des deux derniers accueils/séjours afin de remplir la grille pour les personnes intéressées. La liste des aspirants sera utilisée en nommant d'abord les membres qui recueillent le plus de points, jusqu'à un total maximum du nombre de places disponibles.

Si les aspirants sont un couple, on utilisera la grille pour une seule personne, celle qui se mérite le plus de points. Il est entendu que si cette personne est retenue, le conjoint ou la conjointe pourra participer au voyage, s'il ou elle le désire.

Si deux membres obtiennent le même nombre de points, la personne responsable du séjour aura le dernier mot. Une priorité sera accordée à un nouveau membre ou à un membre qui n'a jamais voyagé. Ensuite à un membre qui a voyagé depuis le plus longtemps.

À l'approbation du CA, le coordonnateur pourra proposer des points à un membre qui aura contribué de façon substantielle aux activités du club.

(Mise à jour 2026-07-06)